

Octobre sur France 5

Dossier de la rédaction de H2o
September 2023

Orages, inondations : Sommes-nous prêts ?

Lundi 16 octobre, Hugo Clément et France 5 nous conduiront sur le front des orages et inondations pour nous révéler les failles de nos prévisions météorologiques.

France 5 Sur le front

À

Nouvelle saison pour Vert de rage

Pour cette nouvelle saison de Vert de rage, Martin Boudot et Mathilde Cusin reprennent leurs enquêtes en France et à l'étranger sur les grands scandales environnementaux et les graves pollutions.

Lundi 2 octobre, 21h05, intitulé - Métro, alerte à l'air : La pollution de l'air dans les réseaux souterrains des transports en commun. Ce moyen de transport est indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est une alternative au transport en voiture. En région parisienne, 8 millions de personnes empruntent chaque jour le métro et le RER. La RATP assure que l'air y est sans danger, sous contrôle. Pendant un an, toute l'équipe de Vert de rage ont enquêté ; avec l'aide de scientifiques, ils ont mesuré les niveaux dans les 332 stations de métros et de RER, mais ont aussi mis en place une étude indiquée sur l'exposition des voyageurs aux matériaux lourds, présents dans l'air ambiant. La publication de leurs résultats a eu un impact sans précédent et renommé jusqu'aux États-Unis, où des chercheurs s'emparent de la méthode pour mesurer la pollution de l'air dans le métro new-yorkais.

Lundi 2 octobre, 21h50, rediffusion - Polluants éternels : En 2022, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, interrogée dans le documentaire, a fait promulguer un arrêté imposant la surveillance des taux de polluants éternels - les perfluorées - dans les eaux de surface et dans les nappes phréatiques. Depuis, ce sont plus de 40 000 analyses qui ont été effectuées dans les laboratoires français. En janvier 2023, le gouvernement a annoncé un plan d'action 2023-2027 pour réduire l'exposition des Français aux perfluorées. En juillet 2023, la justice a ouvert une information contre X pour "mise en danger d'autrui par personne morale par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité et de prudence". La juge d'instruction en charge du dossier a requis l'acquittement du documentaire comme pièce à conviction.

France 5 Vert de rage

[avertissement : replays impossibles Ã visionner en version intÃ©grale]Â

Â